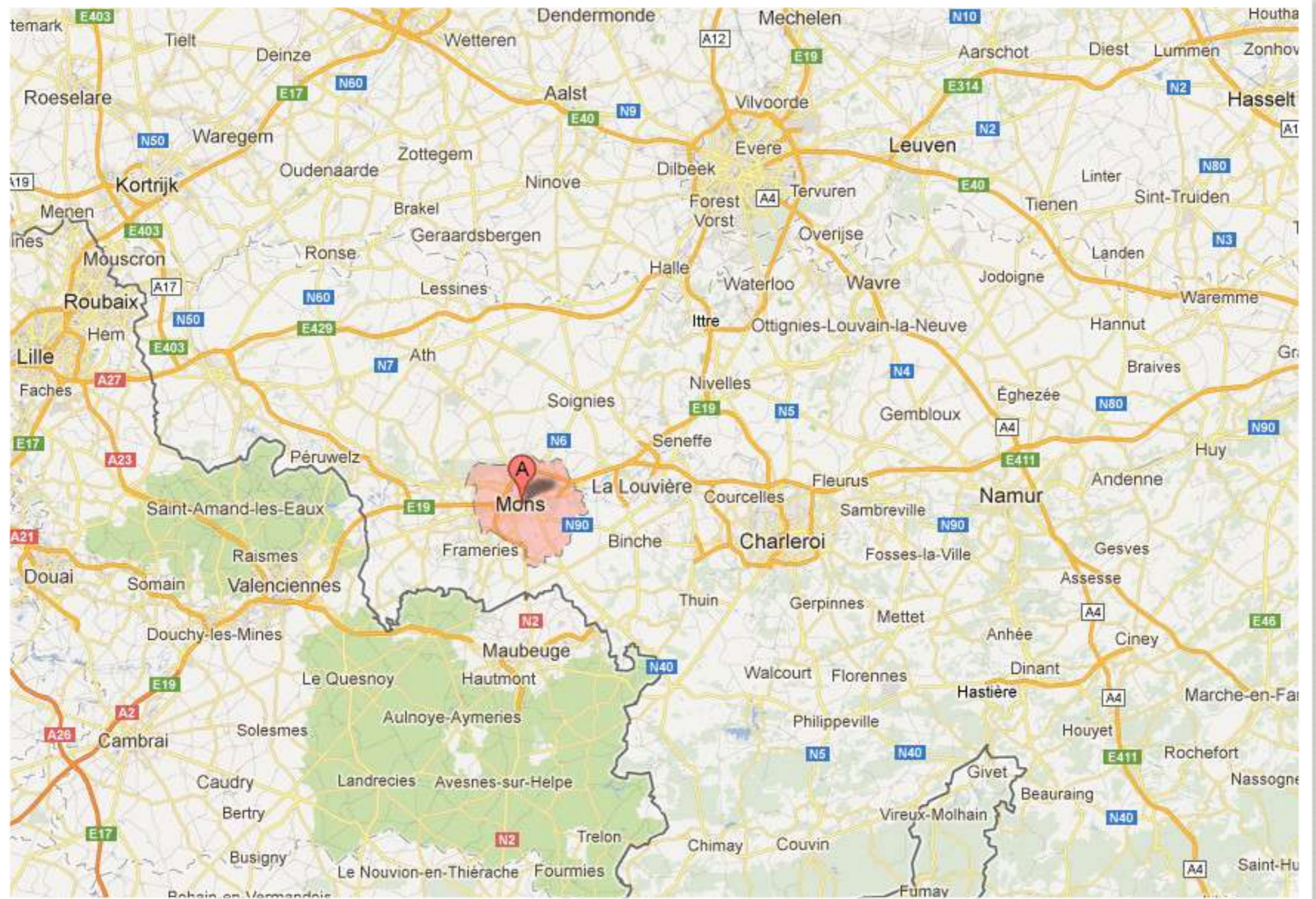




*Formation continue des CeM – 6 mai 2014*

*Le stationnement: un outil en faveur d'une politique  
de mobilité durable*

# **Politique de stationnement de la Ville de Mons**



# Evolution du stationnement

## Années 80

Mise en place d'un stationnement payant dans quelques rues commerçantes  
→ gestion communale

## Années 90

Etude réalisée visant à augmenter les zones payantes et à généraliser l'implantation des horodateurs (près de 100 appareils seront alors en fonctionnement)

La gestion est alors assurée par le service « Expansion économique »

## Années 2000

Un **Plan de Déplacements et de Stationnement** est initié en 1999 et achevé en 2001.

Constats du bureau d'études Transitec:

- une offre en stationnement public d'environ 5600 places en voirie avec une gestion peu dynamique pour un centre-ville commerçant (plus de  $\frac{3}{4}$  des places gratuites et illimitées dans le temps).
- une tarification extrêmement attractive sur voirie, même pour une longue durée de stationnement.
- une offre de stationnement en ouvrage faible, réservées aux abonnés pour moitié.

Objectifs visés par le PDS:

- maîtriser le stationnement de longue durée et favoriser celui de courte durée en centre-ville
- offrir des possibilités accrues de stationnement P+R/ P+B / P+M

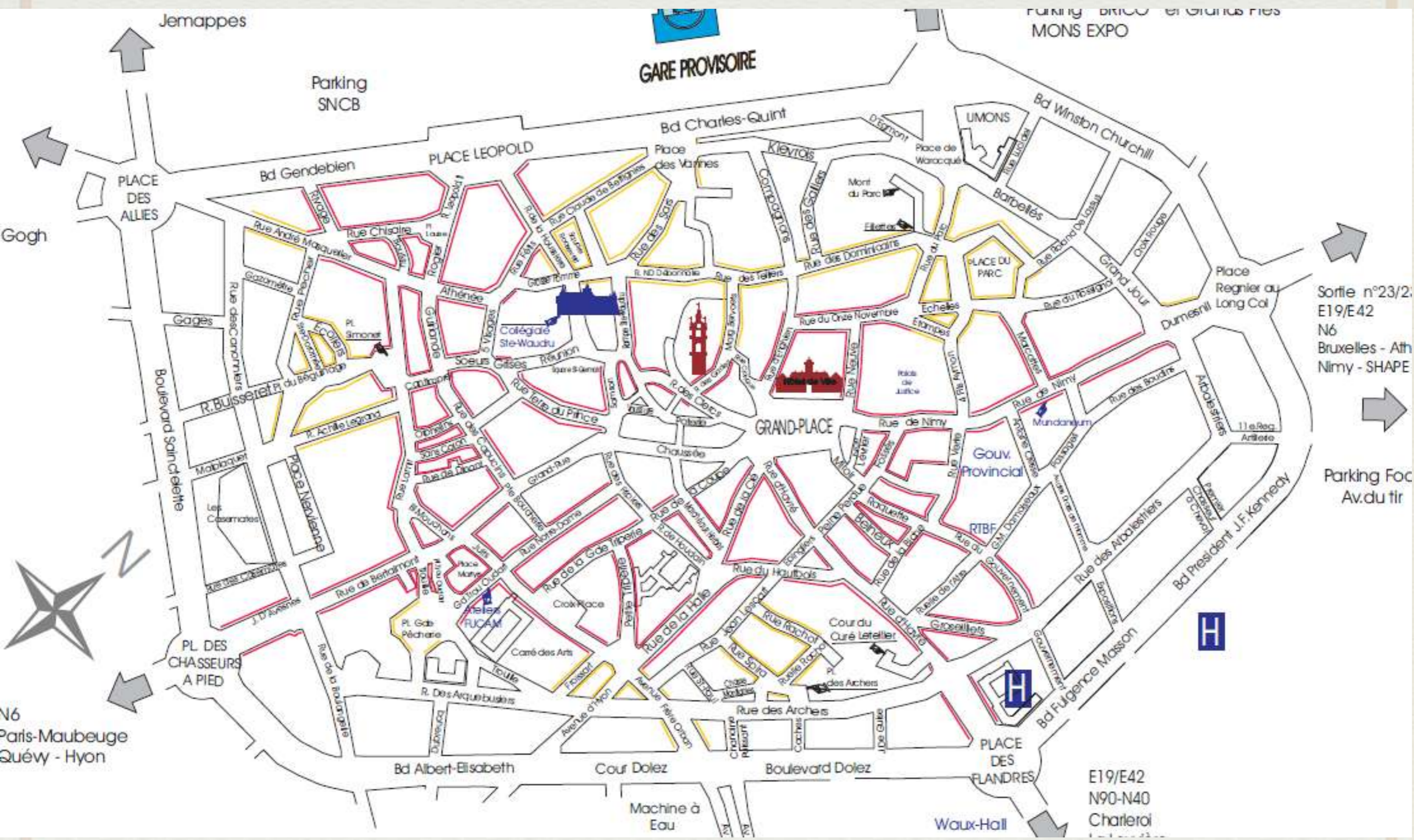
# Quelques données clés

	Nombre d'emplacements en ouvrage	Nombre de stationnement sur espace public	Taux d'occupation du stationnement en voirie		
			Gare	Nervienne	Grand-Place
PDS 2001	425 places	5600	100%	100%	100%
2010	425	5.500	100%	100%	Plus de stationnement
2014	565	5150	100%	100%	

# Stationnement en voirie

Nombre d'emplacements en voirie (intramuros)	5.150
Nombre d'emplacements payants	1.751
Zone orange (taux de rotation favorisé)	1.110
Zone jaune	625
Zone verte (stat. de très courte durée)	16

<b>EN VOIRIE</b>  (RUES et PLACES)	<b>Zone verte</b>	Durée autorisée: max. 1h	20 ' : 0,25 € - 40' : 0,5 €  1h: 0,75 €
	<b>Zone orange</b>	Durée autorisée: max. 3h	30 ' : 0,50 € - 1h : 1 €  2h : 2,25 € - 3h : 4€
<b>PAYANT</b>  du lundi au samedi, de 9h à 17h	<b>Zone jaune</b>	Durée autorisée: max. 3h	40 ' : 0,50 € - 1h : 0,75 €  2h : 1,5 € - 3h : 2,25 €



Jemappes

GARE PROVISOIRE

Parking BRICO et STANIS FRES  
MONS EXPO

Parking  
SNCB

Bd Charles-Quint

UMONS

Bd Winston Churchill

Bd Gendebien

PLACE LEOPOLD

Place  
des Vaines

Kievrois

Place de  
Warocqué

Barbelés

Rue Robert de Launay

Grand Joux

Cox rouge

Rue du Rossignol

Place  
Regnier au  
Long Col

Dumesnil

Rue de Nimy

Rue des Boulers

Abolisseurs

11e Reg  
Artillerie

Bd President J.F. Kennedy

Bd Fulgence Masson

PLACE  
DES  
FLANDRES

E19/E42  
N90-N40  
Charleroi

Waux-Hall



PLACE  
DES  
ALLIES

Gogh

Gages

Boulevard Saint-Jeante

Mabrouk

Les  
Casarmates

Rue des Casarmates

J. D'Anvers

PL DES  
CHASSEURS  
A PIED

N6  
Paris-Maubeuge  
Quévy - Hyon

Rue André Masqueler

Rue Chisale

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

Rue de la  
Lourde

## Autres alternatives:

### **Carte de stationnement dite « macaron » - stationnement également limité à 3 heures**

Cette carte de stationnement se présente sous la forme d'une vignette autocollante.

Elle coûte **600€ l'an** ou est modulée au prorata du solde de la période à couvrir.

Le conducteur l'appose sur le pare-brise avant de son véhicule en même temps qu'un disque de stationnement indiquant l'heure d'arrivée.

Vente de + ou – 300 cartes par an.

## Carte Riverain:

Avant 2010: zones de stationnement réservées réservées aux titulaires d'une carte "riverains " dans l'intramuros . Ces zones étaient délimitées avec une ligne de couleur bleue.

Depuis fin 2010, suppression des zones « bleues » en centre-ville.

Le principe de la nouvelle réglementation veut que le stationnement soit payant dans toutes les rues de l'intra-muros sauf pour les titulaires de la carte "riverains" qui peuvent stationner dans une zone définie. Des nouveaux appareils horodateurs ont été installés dans certaines rues afin de répondre aux exigences des changements de cette réglementation.

D'une manière générale, les quelques 800 titulaires d'une carte bénéficient d'une plus grande facilité pour stationner leur véhicule. En effet, il y avait auparavant +/- 280 emplacements de stationnement réservés aux riverains alors qu'actuellement environ 1800 places sont mises à leur disposition. Il y a 8 zones prédéfinies et le stationnement des "riverains" n'est autorisé que dans l'une de ces zones. Dans certaines rues commerçantes, les titulaires de la carte "riverains" ne peuvent pas stationner leur véhicule sauf après alimentation de l'horodateur comme tout autre automobiliste.

## **8 zones en centre-ville**

Le titulaire d'une carte bénéficie des facilités de stationnement dans les rues mentionnées sur la carte. En cas de stationnement dans une autre rue, la réglementation relative au stationnement doit être respectée.

**Coût de la carte = 50 euros pour l'intramuros**

Il est possible d'obtenir une seconde carte riverain à 50 euros (Max 2 cartes et 2 n° plaque par ménage).

## **Zones hors intra-muros**

En dehors du centre ville, il existe d'autres zones de stationnement réservées aux titulaires de la carte " riverain ".

**Coût de la carte = 20 €**

# Stationnement en ouvrage

## Parkings rotatifs

- Parking Grand-Place : 215 emplacements
- Parking de la Halle: 210 emplacements

## Garages collectifs

- Garage privé (Halle) 19 emplacements
- Garage Rachot 91 emplacements (emplacements en vente).
- Parking de Messines: 140 places (depuis novembre 2013)

# Tarifs en vigueur

## Parking de la Grand-Place

1,20 € / heure de 8h00' à 21h59'

0,60 € / heure de 22h00' à 7h59

Abonnements 24h/24 et 7 jours sur 7 : 65€ / mois T.V.A.C

Abonnements nuits et week-end : 42 € / mois T.V.A.C

## Parking de la Halle

1,20 € / heure de 8h00' à 21h59'

0,60 € / heure de 22h00' à 7h59

Abonnements « 24h/24 et 7 jour sur 7 »: 55 € / mois T.V.A.C

Abonnements '24h/24, 7 jours sur 7

sauf vendredi matin :

50 € / mois T.V.A.C

Abonnements « nuits et Week-end »:

40 € / mois T.V.A.C

Abonnements « garage privé » :

75 € / mois T.V.A.C

## Parking de Messines et Garage Rachot

Abonnements « 24h/24 et 7 jour sur 7 »: 55 € / mois T.V.A.C

## Taux d'occupation des parkings

### Abonnements

Les parkings sont toujours accessibles aux abonnés même s'ils sont complets pour les visiteurs. 40 % des emplacements sont réservés aux abonnés, les 60 autres % sont destinés à l'accueil des visiteurs.

Les taux d'occupation des abonnés par rapport aux emplacements qui leur sont réservés sont proches de 100% du lundi au vendredi, de 50% le samedi et de 30% de dimanche.

85 emplacements sont réservés aux abonnés dans chaque parking.

Le profil des abonnés est le suivant :

- 60 % employés, quelques riverains et étudiants
- 40 % de sociétés ou assimilées.

## Visiteurs

La fréquentation varie fortement en fonction du jour de la semaine, du mois et d'évènements particuliers (soldes, foire, marché de Noël, ....).

La fréquentation est en constante progression. La Grand-Place accueille aujourd'hui 160.000 véhicules 'visiteurs', la Halle atteint les 75.000 véhicules 'visiteurs'.

Durée d'occupation moyenne dans les 2 parkings rotatifs: 2h15

## **Heures d'ouvertures Halle et Grand-Place**

Accessible 24 heures sur 24 et 365 jours par an aux abonnés.

Accessible aux véhicules visiteurs de 7h00' à 22h00' du lundi au jeudi, de 7h00' à 3h00' le matin le vendredi et le samedi, de 9h00' à 22h00' le dimanche et cela 365 jours par an.

## **Personnel affecté à l'exploitation**

Deux administratifs gèrent le stationnement en voirie et en ouvrage (parkings, garages collectifs).

Huit ouvriers sont affectés aux tâches de surveillance, d'entretien, assurent le service de garde, la vente des abonnements.

# Gestion du contrôle

Avant 1990, contrôle assuré par la Police mais peu structuré

Fin années 90, le contrôle est effectué par la Ville avec 4 personnes

A partir de 2002, l'équipe s'étoffe petit à petit.

Aujourd'hui, contrôle par **10 agents** de la Ville. L'encadrement et la coordination de ceux-ci sont assurés par un agent de Police

# Cohérence stationnement voirie et stationnement en ouvrage

Les mesures préconisées par le PDS ont été en grande partie appliquées.

Toutefois, plusieurs mesures isolées ont été adoptées: samedi après-midi gratuit, projet de créer une 4<sup>e</sup> zone (stationnement limité à 30 minutes), ...

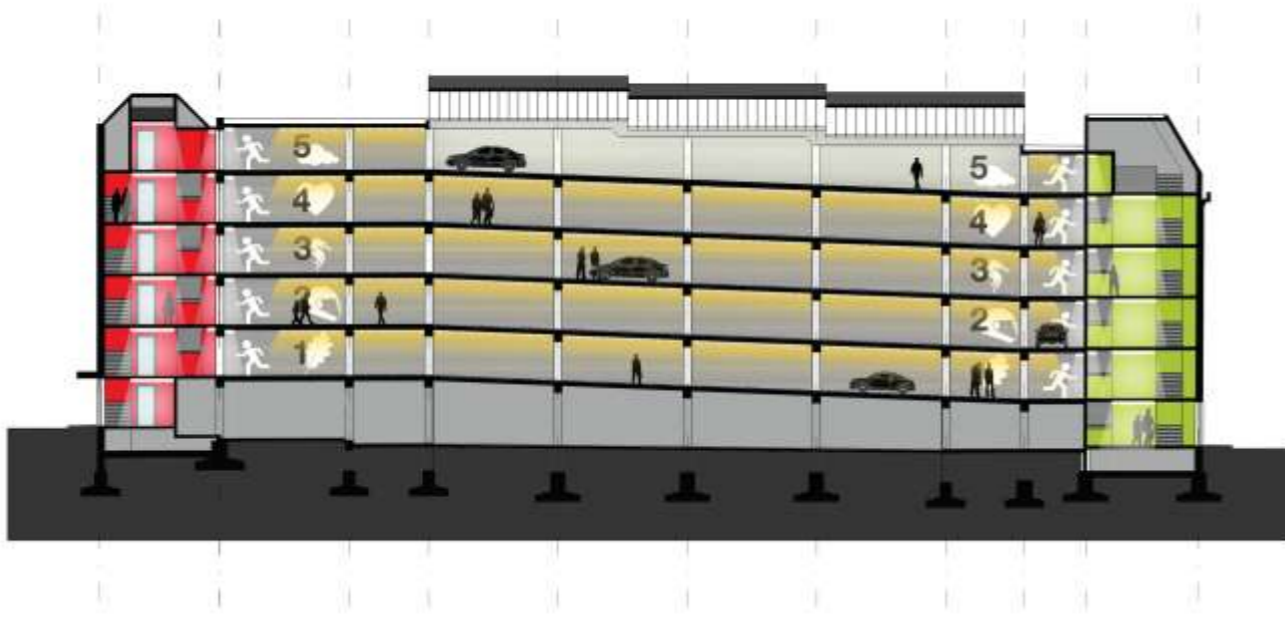
→ petit à petit, plus de vision globale cohérente

Manque d'harmonisation de la tarification voirie/ ouvrage

## Rénovation des parkings en ouvrage

Travaux en cours de réalisation au parking de la Halle: mise en conformité incendie, sécurisation des lieux, remise en état intérieure (sol, murs, luminaires, signalisation, ...)

Investissement = 2,3 millions €



# Avenir

Rénovation du parking Grand Place en 2016

Projet d'implantation d'un nouveau parking en ouvrage

Actualisation du Plan de Mobilité

Il sera peut-être question d'analyser le stationnement en vue d'harmoniser la politique en vigueur: tarification, durée autorisée, offre de parkings périphériques, ...

**Merci pour votre attention!**

Sébastien Gremeaux

Service Mobilité - Ville de Mons

065/40.52.50

[sebastien.gremeaux@ville.mons.be](mailto:sebastien.gremeaux@ville.mons.be)